

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les femmes et les filles effectuent 2/3 du travail mondial pour... 5 % du revenu mondial.

La plupart du travail des femmes n'est pas salarié. En fait, la moitié de la population humaine se charge quasi bénévolement des soins essentiels à la reproduction sociale, à la survie de l'humanité.

Le travail des femmes dans le monde n'est pas reconnu, ni valorisé.

L'appel à la grève mondiale des femmes a été lancé le 8 mars 2000. Il est depuis suivi par des femmes dans plus de 60 pays.

En 2017, forte mobilisation : pour la première fois une cinquantaine de pays se mobilisent de manière coordonnée, pour « un jour sans femmes ».

LE 8 MARS, C'EST PAS LA JOURNÉE DE LAFAME ?

« **Journée** » : Parce qu'il est encore important de se mobiliser, ne serait-ce qu'un jour

« **Internationale** » : Parce que partout dans le monde des femmes subissent des oppressions

« **De lutte** » Parce que cela poursuit la longue histoire des luttes des femmes

« **Pour les droits** » Parce que non, les femmes ne veulent pas des fleurs, mais les mêmes droits que les hommes

« **Des femmes** » Parce que ça concerne toutes les femmes.

RETRAITES A POINT, LES FEMMES GRANDES PERDANTES

A l'heure actuelle, les femmes ont déjà des pensions inférieures de 25% à celles des hommes. Contrairement aux mensonges du gouvernement, le projet de loi de retraite à points ne corrigera pas cette inégalité. Pire, il diminuera le montant des pensions de retraite des femmes.

Le simple fait de calculer les droits à la retraite sur toute la carrière impactera plus particulièrement les femmes qui ont, majoritairement, des carrières raccourcies et heurtées, liées au travail à temps partiel, imposé ou choisi, aux interruptions pour élever les enfants, aux contrats précaires, aux rémunérations plus basses dues à leur type de métiers. Cela fera donc baisser mécaniquement les pensions.

L'intégration dans le calcul des primes ne corrigera pas cette inégalité puisque les femmes bénéficient de primes significativement moins élevées que les hommes.

Pour rappel, quand on est passé du calcul des 10 meilleures années au 25 meilleures années pour le secteur privé, les pensions ont diminué de 16% pour les hommes et de 20% pour les femmes.

Les départs anticipés des régimes spéciaux de la fonction publique touchent particulièrement les métiers dits « féminins » comme, par exemple, celui des soignantes de la santé, occupé à 80% par les femmes.

Les droits familiaux mis en avant existent déjà dans le système actuel et les modifications annoncées quant aux modalités feront, au contraire, des perdantes.

Quant à la réversion (les femmes représentent 90% des bénéficiaires), le nouveau système fait reculer l'ouverture des droits à 62 ans et plus à 55 ans pour la plupart des régimes ou à n'importe quel âge pour la fonction publique, secteur où exerce majoritairement les femmes. Il sera supprimé pour les personnes divorcées ; ce sera aux juges de décider. Les modalités de calcul feront que les personnes avec un niveau modeste de pensions seront perdantes, et ce sont majoritairement des femmes.



Manifestation Dimanche 8 mars
Départ 13h30 République à Rennes